

# Le Patrimoine Culturel

CHEF D'OEUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATERIEL  
Direction du Patrimoine culturel la Fédération Wallonie Bruxelles

---

## Le Carnaval des « Houres » d'Eben-Emael



## 1. ASPECTS PRATIQUES :

- a. **Nom de l'élément** : Le Carnaval des « Hores » d'Eben-Emael
- b. **Localisation géographique** :  
Les villages d'Eben et d'Emael, commune de Bassenge, province de Liège
- c. **Communauté concernée (groupes ou individus)** (La communauté doit donner son consentement libre pour soumettre la candidature et participer à l'élaboration du dossier. Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l'intérêt, l'enthousiasme et la participation active de la communauté (groupe ou individu) concerné) :  
  
Les habitants de la commune de Bassenge et les personnes participants au Carnaval.
- d. **Société ou groupe responsable** :  
Le Carnaval n'a pas de comité propre. Il est organisé par 5 sociétés de fanfares des villages d'Eben et d'Emael.
- e. **Personne(s) de contact** : Joël TOBIAS - [joel.tobias@bassenge.be](mailto:joel.tobias@bassenge.be)

## 2. HISTORIQUE :

**Mettre en évidence les origines, les fondements (historique, ethnologique, patrimonial, etc.), les éventuelles périodes d'interruption et de reconstitution et montrer l'évolution au fil du temps. (1 à 2 pages maximum)**

Certains historiens amateurs mentionnent des histoires de lépreux pour y raccrocher les pratiques curieuses de ce Carnaval. Les habitants reproduisaient sur leur visage les signes de la maladie (les tâches noires) pour conjurer le sort.

Mais ces histoires sont sans fondements historiques.

Le témoignage le plus ancien date de 1733 où il est fait mention du « mardi de carnaval » à Haccourt, situé à 5 km d'Eben-Emael. En 1733, un texte mentionne l'existence du carnaval mais également « l'interdiction d'un port de masque et d'un déguisement sous peine de prison ».

Ce Carnaval a évolué en fonction de l'évolution du niveau de vie de la population et du cadre de vie des habitants.

Le Carnaval a été interdit lors des deux Guerres Mondiales. On constate également un essoufflement des festivités pendant le 20ème siècle. Mais le Carnaval est à présent en expansion dans la vallée du Geer. Certaines traditions et rites obéissent aux usages établis depuis des générations et de nouvelles pratiques se sont installées.

### 3. SITUATION ACTUELLE

*Note préalable : Il convient de démontrer (et pas seulement d'affirmer ou de déclarer). Les explications doivent être claires, détaillées, cohérentes et argumentées.*

#### 3.a. Description

Le Carnaval des Hoûres a lieu le lundi et le mardi gras.

Une hoûre est une personne de sexe masculin déguisé en « cote à hèrpe », expression que l'on peut traduire par « jupe-écharpe ». Le costume est en fait composé de mélange hétéroclite de haillons et d'objets d'usages les plus variés. Les accoutrements sont tous différents mais le but est de rester anonyme le plus longtemps possible.

Les hoûres sont accompagnées d'un « pèce ». Il s'agit d'une loque tordue et nouée pour former un tampon à tremper dans la cire. Elle servira tout au long des journées de carnivals à noircir les joues de toutes les personnes non masquées rencontrées dans la rue, les jardins, les maisons, etc.

Les techniques d'approche sont soit la « rouflade », soit la « rafe ».

La rouflade est une poursuite des hoûres vers une personne ou un groupe venu provoquer.

La rafe est le fait de surprendre les gens alors qu'ils sont dans une maison.

#### 3.B. Domaine du Patrimoine culturel immatériel

Dans quel(s) domaine(s) s'inscrit l'élément que vous souhaitez faire reconnaître ?

Les pratiques sociales, rituels et événements festifs

#### 3.C. Transmission

- **L'élément est-il bien vivant ?**
- **Comment est-il transmis aujourd'hui ?**
- **Quelles sont les actions entreprises pour garantir la viabilité de l'élément ?**

Le Carnaval des Hoûres est toujours vivant même s'il a évolué. Le côté un peu vulgaire a disparu pour faire place à plus de retenue et de politesse.

La transmission s'effectue de manière orale à partir des aînés vers la jeunesse. Les enfants de l'enseignement primaire sont encouragés par le personnel enseignant pour s'intégrer à ces pratiques populaires. Les nouveaux habitants de la commune sont également invités à s'intégrer dans cette tradition carnavalesque.

#### 3.D. Sauvegarde

- **Expliquer si l'élément en question est menacé de disparition.**
- **Lister les menaces et dangers éventuels.**
- **Indiquer les actions entreprises pour sa sauvegarde.**

L'élément n'est actuellement pas menacé de disparition. En cas d'arrivée massive d'une nouvelle population étrangère aux usages de la région et ne voulant pas s'intégrer, les traditions pourraient ne pas être pérennisées.

Un Musée d'ethnologie des villages d'Eben et d'Emael a été créé par un couple de passionnés. Depuis 2012, il est géré par la Commune et est devenu le musée communal de Bassenge.

### 3.E. Aspects sociologiques et humains

- **Qui sont les actuels détenteurs, praticiens de l'élément à l'heure actuelle ?**
- **Faire apparaître le caractère emblématique pour la communauté concernée aujourd'hui (sentiment d'identité, d'appartenance, de continuité).**

Les habitants de la commune sont attachés à ce carnaval qui reste confidentiel. Ils perpétuent les traditions qui y sont liés et veulent les protéger.

### 3.F. Etendue géographique

**Situer l'élément dans le(s) lieu(x) où il se concentre actuellement, et si possible dans une perspective régionale, nationale et/ou internationale (comparaison, ouverture vers l'extérieur, relation géographique ou pratique similaire).**

L'isolement géographique de la vallée du Geer a aussi favorisé le maintien de la tradition. Le Carnaval des Hoûres est resté un carnaval confidentiel qui ne s'exporte pas. Il y a peu de relations avec les autres carnivals.

### 3.G. Légalité

**Démontrer que l'élément est conforme aux Droits de l'Homme, aux respects mutuels et à la législation en vigueur en FWB.**

La tradition du carnaval est ouverte à tous pour autant qu'ils manifestent le désir de s'y intégrer. Les femmes ne peuvent pas contre pas devenir une « hoûre » et noircir le visage des autres.

### 3.H. Reconnaissance

**Expliquer pourquoi l'on souhaite voir figurer l'élément concerné sur la liste des « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

La reconnaissance a permis aux acteurs principaux de mieux apprécier la richesse et la valeur culturelle de ces manifestations.

Les habitants de ces villages ont pris conscience de l'intérêt de poursuivre et de sauvegarder ces traditions particulières.

## 4. Documentation

#### Références bibliographiques :

- Remits Jacqueline et Nève Wendy, « Carnivals traditionnels en province de Liège », Province de Liège, 2004.
- Close Fernand et Nicole, « Le Carnaval noir d'Eben-Emael », musée d'Eben.

#### Autres documents : copie d'études, site internet, autres :

- Film de la SONUMA sur le Carnaval des Hoûres (février 2002)
- Enquête ethnographique du Musée de la Vie Wallonne (septembre 2013)